



## RÉUNION : Comité social territorial

Date : 4 mars 2025

Présents :

Représentants de l'administration : M. Éric MIQUEL, Maire de Montréjeau - Mme Martine TARISSAN, quatrième adjointe au Maire – M. Jacques GALLET, troisième adjoint au Maire – Mme Corinne MIAT, sixième adjointe au Maire – M. Pascal PERPIGNAN, conseiller municipal

Représentants du personnel du Syndicat CGT : Mme Gwendoline HIRAUX - Mme Karine SALOMON - M. Patrick BALAT - M. Giovanni DIAZ – Romain VERDIER

Personnes invitées : Mme Charlotte SAULNERON, directrice générale des services – Mme Louise MARTY, directrice du CCAS-EHPAD Le Mont-Royal

Absents excusés : Mme Sonia DULION, conseillère municipale

Point à l'ordre du jour	Pour information	Pour avis	
		Favorable	Défavorable
<b>Approbation du compte-rendu de la séance du 30 octobre 2024</b>	<input type="checkbox"/>	Favorable <input checked="" type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
Observations éventuelles : Vote à l'unanimité des membres présents.			
<b>Document cadre relatif aux ASA des RP</b>	<input type="checkbox"/>	Favorable <input checked="" type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
Observations éventuelles : Vote à l'unanimité des membres présents.			
<b>Plan de formation 2025-2026 de la collectivité</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
Observations éventuelles : Formations intra organisées en 2025 à Montréjeau.			
<b>Avancements de grade et promotions interne (collectivité)</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
Observations éventuelles : 3 agents communaux concernés par l'avancement de grade, dont 2 après obtention d'un examen professionnel. 1 agent communal concerné par la promotion interne.			

<b>Mise en place du CIA au sein de la collectivité</b>	<input type="checkbox"/>	Favorable <input checked="" type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
<p>Observations éventuelles :</p> <p>Attribution de la NBI pour 4 emplois de la collectivité : DGS (30 pts), responsable des affaires générales (25 pts), responsable des projets de ville (25 points), responsable des services techniques (15 points). Pour les agents contractuels, la NBI sera intégrée dans le montant de l'IFSE.</p> <p>Attribution d'une IFSE pour les agents contractuels sur emploi permanent et possibilité de réexamen de cette IFSE tous les 4 ans. Ce réexamen n'implique pas une revalorisation automatique.</p> <p>Suppression de la prime annuelle : sur le principe d'une prime annuelle acquise de droit pour les agents de la collectivité, revalorisation de l'IFSE pour tous les agents dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 + attribution d'un CIA d'un montant minimum pour minimiser le risque de perte financière pour les agents.</p> <p>Revalorisation de l'IFSE + CIA = ancienne prime annuelle</p> <p>5 abstentions « par principe » des représentants du personnel.</p>			
<b>Heures complémentaires et supplémentaires</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
<p>Observations éventuelles : Pas de monétisation des heures supplémentaires pour cette solution de dernier recours. A la seule initiative du Maire ou de la DGS.</p> <p>Délibération n°2025-09 du 23 janvier 2025.</p>			

Fait à Montréal, le 4 mars 2025

La Présidente

La Secrétaire

Le Secrétaire adjoint

M. Éric MIQUEL

Maire de Montréal

Mme Martine TARISSAN

Adjointe au Maire chargée  
des ressources humaines

M. Giovanni DIAZ

Représentant du personnel